

PROGRAMME DE FORMATION

« Mise en place du dépistage de la surdité en maternité ou en néonatalogie »

proposé par le Réseau Périnatal des 2 Savoie

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 73 01121 73 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Une formation
gratuite sur site,
financée par l'ARS
Rhône Alpes

☑ **Equipe de formateurs** : chaque session est animée par 2 professionnels **ORL** et **pédiatres**

☑ **Public** : tous les professionnels de maternité ou néonatalogie des établissements du RP2S concernés par le dépistage de la surdité : auxiliaires de puériculture, IDE, IPDE, sages-femmes, pédiatres

☑ **Groupes de 20 personnes** maximum

☑ **Durée** : de **1h00** à **2h00**, au choix des établissements

☑ **Responsable du programme** :

Dr Catherine DURAND, pédiatre coordination

☑ **Programme** :

- Comment fonctionne l'audition ?
La surdité de l'enfant (niveaux anatomiques, intensité, causes, retentissements) ; le développement du langage
- Pourquoi dépister ? Les enjeux du dépistage ; la prise en charge des enfants sourds
- L'organisation régionale du dépistage et les Centres Experts de l'Audition de l'Enfant
- La pratique en maternité :
 - vérification de l'audition
 - signification d'un test non probant
 - information des parents, refus de dépistage
 - orientation en cas de tests non probants en maternité
 - traçabilité, utilisation des documents URPHE
 - rôle du pédiatre de maternité

☑ **Modalité de validation** : attestation de présence



Un test de dépistage
de la surdité
pour tous
les nouveau-nés
en maternité.

Attention

Le réseau périnatal ne prend pas en charge
la formation technique de manipulation des appareils

